

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Le six juillet deux-mil-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Sylviane FOUQUET - Maire, Hubert MERCIER – Adjoint au Maire, Dimitri ANDRAOS, Catherine EFFENBERGER, Patrice HASSEN, Victor MERCIER, Franck REMY.

**ÉTAIENTS ABSENTS EXCUSÉS :** Catherine COSSÉ, Matthieu LOUVET.

### I. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE

#### Mise à disposition de barrières de sécurité :

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'afin de faciliter la gestion d'incidents ou l'organisation de manifestations au sein des communes du territoire Lyons Andelle, la Communauté de communes souhaite équiper chacune de ses communes membres de deux barrières de protection sur lesquelles seront installés deux panneaux de signalisation temporaire « route barrée ».

Cette mise à disposition à titre gratuit au profit des communes nécessite la prise d'une délibération autorisant le Maire à signer une convention entre l'intercommunalité et la commune pour disposer de ce matériel.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de barrières de protection avec signalisation et à signer tout document y afférent.

#### Attribution du fonds de concours :

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que, dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de communes a décidé d'apporter un soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et/ou d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Ce soutien financier s'effectuera via le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000,00 € par an et par commune.

Afin de formaliser le versement de l'aide financière apportée par la Communauté de communes, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours y afférente

Madame le Maire rappelle que la commune a déposé un dossier de demande de subvention pour l'aménagement d'un espace public s'inscrivant dans la catégorie de dynamisation et du renforcement de l'attractivité du territoire, représentant un montant total de 8 159,13 €. La Communauté de communes participera donc à cette action à hauteur de 3 000,00 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention relative au versement du fonds de concours et autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

#### Rapport d'activités 2022 :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes leur sera envoyé par mail au format PDF.

## **II. AMÉNAGEMENT DU JARDIN COMMUNAL**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'aménager un espace public dans le jardin communal attenant à la Mairie.

Cet espace communal sera remis en état afin d'accueillir des outils anciens et permettra de créer des places de parking pour la Mairie.

Considérant que ce projet d'aménagement rentre dans le programme « dynamisation des centres bourgs », Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter le Conseil Départemental ainsi que la D.E.T.R pour obtenir des subventions.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce projet et autorisent Madame le Maire à déposer ces demandes de subvention.

## **III. PROJET D'ÉLABORATION DU P.P.A VALLÉ-DE-SEINE 2023 2027**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à la clôture de l'enquête publique en date du 30 juin dernier sur le Plan de Protection de l'Atmosphère Vallée-de-Seine 2023-2027, le conseil municipal dispose désormais de moins de 15 jours pour émettre son avis auprès de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis Défavorable considérant l'absence d'informations, d'explications et de conclusions.

## **IV. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE TOTALE DU BÂTIMENT COMMUNAL MAIRIE**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de la Mairie et du logement communal peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds Vert ».

Considérant que ces travaux rentrent dans le programme de la rénovation énergétique des bâtiments publics, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter la Préfecture de l'Eure par le biais de cette aide financière.

Après avoir étudié le plan de financement, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire et autorisent Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

### **DIVERS :**

- Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la fête communale « Sainte-Anne » aura lieu le 22 juillet prochain au soir.